

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE No 35/2016-2021

Demande de crédit de construction pour la requalification du chemin des Lentillières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 7 mai 2018 à 19h30 dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Christa Bähler	(ROLC)	
	Ester Martin	(CDC)	
Messieurs	Bernard Barmaz	(PS)	
	Yves Besson	(PS)	
	Jacques Carnal	(ROLC)	
	Roberto Francioli	(CDC)	Président désigné

Excusée
Madame Tatiana Rezso (CDC)

La Municipalité était représentée par :
Madame Nathalie Jatón Municipale

accompagnée de :
Monsieur Francis Toledano Chef de service

que nous remercions de leur présence et des réponses apportées à nos questions.

Commentaires complémentaires de la Municipalité

La parole est donnée à Madame Jatón qui nous explique l'historique du projet.

Les éléments communiqués figurant dans le préavis communal, nous renonçons à les reproduire dans notre rapport.

Préambule

Le préavis établi par la Municipalité est parvenu aux commissaires le vendredi 4 mai pour une séance agendée le lundi 7 mai. Le temps qui nous est accordé pour notre préparation est trop court et, dans certain cas, ne pourrait pas être suffisant pour préparer correctement la séance.

Nous encourageons la Municipalité à prévoir un envoi des documents au minimum une semaine avant les débats afin de disposer de conditions de préparation optimales.

La commission a jugé le préavis qui nous a été présenté comme trop succinct vu l'importance des travaux, soit plus de 2 millions.

Nous aurions apprécié plus de détails, notamment sur la nature des travaux, l'organisation de la circulation des véhicules dans les carrefours, etc.

Afin que les membres du conseil puissent se faire une idée plus approfondie sur le projet, nous vous présentons ci-dessous un rapport détaillé, en complément du préavis municipal, avec les réponses qui nous ont été données oralement lors de notre séance.

Selon le préavis 5/2016, ce projet aurait dû être présenté au conseil communal déjà au 2^{ème} trimestre 2017, soit il y a un an.

Explications complémentaires

Carrefour DP65 – Rue de Morges – Chemin des Lentillères

Ce carrefour sera régulé au moyen de deux feux de signalisation, soit un au chemin des Lentillères et l'autre sur la rue de Morges, direction DP 65 juste avant le carrefour.

Ils doivent permettre aux bus et aux véhicules quittant le quartier de s'intégrer dans la circulation.

Les véhicules provenant de la DP 65 perdront la priorité et devront respecter un céder le passage. Il ne sera plus possible de rejoindre directement le chemin des Lentillères depuis cette bretelle.

Le passage piéton qui traverse le chemin des Lentillères sera régulé par un feu de signalisation également.

A contrario du reste du projet, les trottoirs le long de la rue de Morges seront à charge de la Commune et leur coût figure dans ce préavis.

Chemin des Lentillères

Le reprofilage (en vert sur le plan) consiste à aplanir les pentes afin de permettre une jonction entre l'existant et la future route. Il s'agit principalement d'un rééquilibrage de niveaux de la sortie de la station d'essence Tamoil et du lavage.

Un trottoir du côté sud-ouest de la route n'est pas prévu pour le moment. Lors de la construction du quartier des Lentillères sud, les aménagements nécessaires seront faits à charge du plan de quartier.

Pour permettre la création d'un îlot au niveau de l'arrêt de bus, la commune a dû exproprier un propriétaire d'une partie de sa parcelle sur laquelle des places de parc sont existantes. En contrepartie, la commune s'est engagée à construire à ses frais de nouvelles places de parc privées parallèles à la route. Les places figurant sur le plan annexé au préavis ne seront donc pas publiques.

La circulation prévue sur cet axe est estimée à 3'500 véhicules/jour, dont 1'700 provenant du nouveau quartier Oassis.

Carrefour chemin des Lentillères – DP 146

Ce carrefour devrait enregistrer le passage de 5'000 véhicules/jour. La Municipalité n'a pas opté pour la construction d'un giratoire compte tenu de son empiètement important au sol. Il s'agit d'un simple carrefour priorité de droite sans feu de signalisation.

Il est prévu d'utiliser un revêtement en paillettes beiges afin d'attirer l'attention des conducteurs sur la perte de priorité. Cet aménagement doit encore obtenir l'aval du Canton.

La commission a été surprise par l'emplacement du passage piéton, très au centre du carrefour.

Il nous a été expliqué que l'emplacement avait été choisi pour être en continuité avec les futurs trottoirs. En outre, il existera un peu plus au nord, sur le carrefour avec la route qui mène au tunnel de Marcolet, un feu pour piétons.

Travaux planifiés

Il est prévu d'élargir la route, entre les 2 carrefours principaux, de 3,5 m actuellement à 6 m. L'existant sera entièrement reconstruit. Les travaux sur le chemin avanceront en parallèle à ceux du quartier, afin de permettre en permanence l'accès au chantier.

La longueur de l'ouvrage est de 280 mètres, à cela s'ajoute le surfacage de l'accès à Discovery d'une longueur de 80 m.

Le surcoût lié au marquage en paillettes beiges est détaillé ci-dessous :

- pistes cyclables environ CHF 17'000.-
- carrefour (côté Discovery) environ CHF 23'000.-

Toutes les canalisations en sous-sol seront également changées ou nouvellement posées à charge des différents prestataires de services (chauffage à distance, électricité, eau, etc.).

Suite à la construction du bâtiment communal sur la parcelle Oassis, il a été nécessaire de construire un collecteur sur le chemin des Lentillères. Les promoteurs des quartiers nord et sud du chemin viendront se raccorder à cette canalisation, en lieu et place de construire leur propre collecteur sur leur parcelle, comme initialement prévu.

Mobilité douce

La commune aura la charge de la construction de deux abris bus, un de chaque côté de la route afin d'accueillir la ligne 36. L'arrêt se fera sur la chaussée et non dans un « arrêt baignoire ».

La circulation des piétons se fera par les aménagements prévus dans le quartier Oassis.

La bande cyclable sera marquée au sol par un revêtement en paillettes beiges.

Commentaires de la commission

- 1) La commission regrette que pour les cyclistes il a été prévu uniquement une simple bande cyclable.

S'agissant d'un nouveau quartier et de la construction d'une nouvelle route, il aurait été opportun, au moins ici, de construire une piste cyclable sur site propre.

- 2) En ce qui concerne le passage piéton au carrefour chemin des Lentillères et DP 146, la commission estime qu'il se trouve trop au centre du carrefour.

Elle s'inquiète pour la sécurité des enfants qui l'emprunteront pour se rendre à l'école. En le situant dans le carrefour, la longueur de traversée est sensiblement supérieure, et le risque d'accident est augmenté par le fait que les conducteurs auront l'attention accaparée par le respect des priorités.

En outre, lors de la traversée de piétons, le carrefour risque d'être déjà entravé par le premier véhicule arrêté pour laisser traverser une personne.

La commission estime qu'un déplacement du passage piéton un peu plus au nord serait une amélioration, mais nécessiterait une canalisation du flux des piétons (barrières, etc.) pour éviter que naturellement les piétons coupent à travers le carrefour.

La commission n'a pas de compétences dans l'aménagement des espaces routiers, et elle laisse donc le soin à la Municipalité de prendre en compte notre remarque dans la mesure du possible.

- 3) Une erreur s'est glissée dans le préavis municipal. Dans ses conclusions la Municipalité demande au conseil communal un crédit de CHF 2'008'500.00 hors taxe, alors que ce chiffre, détaillé dans le préavis, comprend toutes les taxes, notamment la TVA. La commission vous propose d'amender les conclusions du rapport pour limiter le crédit au montant effectivement nécessaire. Rappelons que le préavis englobe déjà une réserve pour divers et imprévus d'environ CHF 140'000.00.

Amendement

La commission vous propose l'amendement suivant :

le Conseil communal accorde à la Municipalité un crédit de construction limité à CHF 2'008'500.00 toutes taxes comprises.

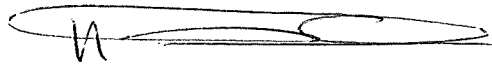
Prise de position de la commission

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

au vu de l'exposé ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 35/2016-2021 vous propose à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter le préavis amendé.

Crissier, le 18 mai 2018

Le Président rapporteur



Roberto Francioli

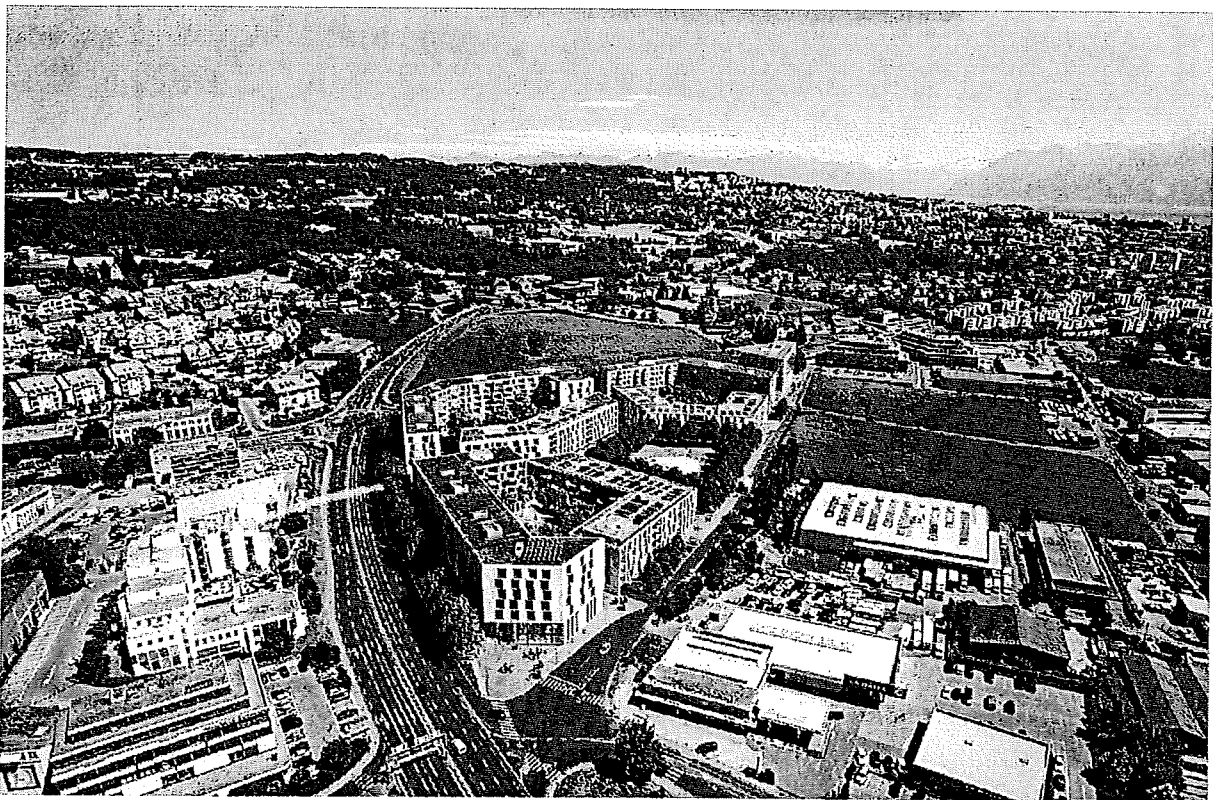


Image de synthèse figurant sur le site d'Oasis.

